

déclaration du changement d'exploitant d'une installation classée relevant du régime de la DECLARATION Article R512-68 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :
SAS BIOGAZ du SURMELIN Lieu-dit «SAVATTE» 51270 – La VILLE sous ORBAIS
Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :
une installation classée relevant du régime d'autorisation : non
une installation classée relevant du régime d'enregistrement : non
Ancien exploitant : SCEA de la BUFFERIE (cf : Preuve de Dépôt n°2016-188— unité de méthanisation Déclaration)
Date effective du changement d'exploitant : 15/06/2017
Reprise partielle des activités par le nouvel exploitant : non
Déclarant :
SAS BIOGAZ du SURMELIN Les MAROTS 51270 – La VILLE sous ORBAIS
Date de la déclaration du changement d'exploitant : 01/06/2017
Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges : non
La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-68 du code de l'environnement.